** CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE**

**Logo Collectivité**

de M/Mme …………….…………….

Commune …………………………

**Comment compléter le projet de contrat :**

**Les éléments en bleu** ne doivent être conservés dans le contrat que si la collectivité ou l’agent sont concernés.

**Les éléments en rouge** visent à expliciter les différents contenus, et doivent être supprimés dans le contrat final.

# Entre

(*dénomination exacte de la collectivité ou de l'établissement concerné*) représenté(e) par son (*Maire ou Président*)

# Et

(Mme, M) ………………, né(e) le ……………………………. à ……………………………., demeurant à (*adresse*), (*localité*).

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération n° ….... en date du …................................. créant un emploi de …....................................... et fixant le niveau de recrutement et la rémunération,

(*Le cas échéant*) VU le (le) contrat(s) de travail de ...................(*durée*) en date des …....................................

(*Le cas échéant*) Considérant que l'intéressé(e) a été recruté(e) auprès du même employeur sur la base de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, depuis le ….........................

(*Le cas échéant*) Considérant que l'agent remplit les conditions requises pour bénéficier de la transformation de plein droit de son contrat de travail à durée déterminée en contrat à durée indéterminée,

(*Le cas échéant*) Considérant que préalablement à la transformation de son contrat à durée déterminée en contrat de travail à durée indéterminée, l'agent était recruté sur l'emploi de ...................... à …..../35ème (ou …../20ème ou …...../16ème) et percevait la rémunération afférente à l'Indice Majoré (IM) ….......

(*Le cas échéant*) Considérant que la collectivité employeur a proposé à l'agent la transformation de son contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée par courrier en date du …..................... et que l'intéressé(e) a accepté cette proposition ;

**Il a été convenu ce qui suit :**

# ARTICLE 1 : OBJET ET DUREE DU CONTRAT

Le contrat de travail de M (Mme) …............................... est un contrat à durée indéterminée. A cette date, M (Mme) …................................................... est engagé(e) en qualité d'agent contractuel de droit public pour assurer les fonctions suivantes ................................................. (*à préciser*).

# ARTICLE 2 : REMUNERATION

M (Mme)….................................. exercera ses fonctions à temps complet (ou à temps non complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de …......./35ème (ou …../20ème ou …...../16ème)) et percevra une rémunération calculée par référence à l'indice majoré (IM) …...... , le supplément familial de traitement (*éventuellement*), ainsi que (*le cas échéant*) les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Cette rémunération fait l’objet d’une réévaluation au moins tous les trois ans, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels prévus à l’article 1-3 du décret 88-145 ou de l’évolution des fonctions.

# ARTICLE 3 : DROITS ET OBLIGATIONS

Conformément aux dispositions de l'article 136 alinéa 2 de la Loi 84-634 modifiée, le co-contractant est soumis pendant toute la période d'exécution du présent contrat, aux droits et obligations des fonctionnaires tels que définies par la Loi n° 83-634 modifié et par le décret n° 88-145.

En cas de manquement à ces obligations, le régime disciplinaire prévu par le décret précité pourra être appliqué.

# ARTICLE 4 : SECURITE SOCIALE – RETRAITE

Pendant toute la durée du présent contrat, la rémunération de …............................. est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la Sécurité Sociale.

Le co-contractant est affilié à l'IRCANTEC.

# ARTICLE 5 : RUPTURE DU CONTRAT

**1) Licenciement à l'initiative de la collectivité (*ou établissement*) employeur :**

En cas de licenciement, M (Mme)….................................................... a droit à un préavis d'une durée de 2 mois.

L'attribution du préavis tel que déterminé ci-dessus est toutefois conditionnée par l'application des dispositions de la réglementation en vigueur au moment de la rupture du contrat.

Il en est fait de même pour l'attribution de l'indemnité de licenciement.

Aucun préavis n'est nécessaire en cas de licenciement pour motif disciplinaire.

*(Le cas échéant) Pour l’ agent recruté pour occuper un emploi permanent en application de l’article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 et pour qui à l’issue d’un congé de maladie, de grave maladie, d’accident du travail, de maladie professionnelle ou de maternité, de paternité et d’accueil d’un enfant ou d’adoption, il est médicalement constaté par le médecin agréé qu’il est, de manière définitive, atteint d’une inaptitude physique à occuper son emploi : le licenciement ne peut être prononcé que lorsque le reclassement (dans un emploi que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 autorise à pourvoir par un agent contractuel et dans le respect des dispositions légales régissant le recrutement de ces agents) n’est pas possible.*

Le licenciement est notifié au co-contractant selon un certain formalisme, fixé à l’article 38-1 du décret 88-145.

**2) Démission du co-contractant**

La démission de M (Mme)................................ doit être clairement exprimée par lettre recommandée avec accusé de réception.

M (Mme)….............................................est tenu(e) de respecter un préavis d'une durée minimale de 2 mois.

# ARTICLE 7 : CONTENTIEUX

Les litiges nés de l’exécution du présent contrat relèvent de la compétence du tribunal administratif de Grenoble dans le respect du délai de recours de deux mois.

# ARTICLE 8 : NOTIFICATION

Le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution du présent contrat dont ampliation sera insérée au dossier individuel de l'agent et transmise à :

− M. le Président du Centre Départemental de Gestion

− M. le Receveur Municipal

− L'intéressé

− M. le Préfet de Haute-Savoie

A …......., le ….............

Le Maire (ou Le Président) L’intéressé